

Règlement du Jeu – Concours

« Grand Casting Noël PICWIC »

Article 1 : Société Organisatrice

PICWIC, Société par actions simplifiée à capital variable, dont le siège social est à Villeneuve d'Ascq (59650), Rue de Versailles, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro B 310 635 347, organise du 11/05/2015 au 14/06/2015 inclus à minuit, un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Grand Casting de Noël », accessible sur la fan page Facebook de PICWIC : <https://www.facebook.com/LesMagasinsPicwic> et sur le site PICWIC : www.picwic.com/Casting-Noel-2015.

Article 2 : Principe du jeu

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure, quelle que soit sa nationalité, résidant en France métropolitaine (Corse exclue) et disposant d'une adresse électronique. La participation au présent jeu est interdite à toute personne liée par contrat de travail direct ou indirect permanent ou temporaire à la société organisatrice, ainsi qu'à leur famille (ascendants, descendants, collatéraux, conjoint, concubins).

Si le candidat est mineur, son inscription doit se faire par son représentant légal : c'est-à-dire une personne physique majeure et résidante en France métropolitaine (Corse exclue). Chaque mineur participant au concours doit être encadré par son représentant légal, ceci tout au long du jeu. Un seul représentant légal est autorisé par mineur et une seule participation par mineur ou adulte est autorisée (même nom et/ou même adresse).

L'autorisation préalable du représentant légal du mineur (parent ou tuteur) est obligatoire pour la participation au casting et l'utilisation de la photo du mineur. PICWIC peut exiger que les parents ou tuteurs fournissent une preuve officielle du lien entre le mineur et son représentant légal pour vérifier l'exactitude des informations. Les parents devront fournir une photocopie du Livret de Famille et le tuteur une photocopie de la Déclaration légale de Tutelle. En cas d'absence de justificatif ou d'un conflit, PICWIC peut disqualifier le participant.

Le participant doit accepter le règlement mais aussi la clause suivante :

« Je déclare être le représentant légal de l'enfant (parent ou tuteur) et j'autorise PICWIC à reproduire la photo de l'enfant sur le site www.picwic.com/Casting-Noel-2015 ou sur la fan page de PICWIC <https://www.facebook.com/LesMagasinsPicwic> mais aussi la publication de la photo, le prénom et l'âge de l'enfant en cas de victoire, sur n'importe quel support papier ou électronique ».

La participation au jeu se fait exclusivement par voie électronique au moyen du formulaire d'inscription proposé sur PICWIC.com à l'adresse www.picwic.com/Casting-Noel-2015 ou sur la fan page de PICWIC <https://www.facebook.com/LesMagasinsPicwic>. Le participant s'engage à remplir tous les champs lui permettant d'être contacté en cas de gain, en fournissant des informations exactes (photo, adresse email,

nom, prénom, code postal, date de naissance). Le fait de s'inscrire au jeu implique l'acceptation et le respect des dispositions du présent règlement, accessible sur le site PICWIC à l'adresse suivante : www.picwic.com/Casting-Noel-2015 lors de l'inscription et à tout moment durant le jeu.

Les inscriptions au jeu sont ouvertes du 11/05/15 au 14/06/15. Chaque inscription est ensuite soumise à l'appréciation d'un modérateur qui sera en charge de valider les photos et donc les inscriptions.

L'inscription d'un candidat doit être classifiée selon les catégories définies :

- Premier âge : tout candidat fille ou garçon de 18 à 36 mois (inclus).
- Junior : tout candidat garçon entre 3 et 6 ans (inclus).
- Junior : tout candidat fille entre 3 et 6 ans (inclus).
- Pré-ado : tout candidat garçon entre 7 et 10 ans (inclus).
- Pré-ado : tout candidat fille entre 7 et 10 ans (inclus).

Une fois l'inscription validée, elle sera soumise aux votes des internautes. Chaque internaute souhaitant voter pour une photo devra s'identifier par son adresse email. **Un votant peut voter pour plusieurs candidats mais une seule fois par candidat et par jour du 11/05/15 au 14/06/15.**

Le participant peut inviter ses amis à voter pour sa candidature. Cependant, toute invitation postée directement sur le mur Facebook de la société organisatrice est interdite et sera donc supprimée.

Les gagnants seront désignés selon le nombre de votes récoltés puis par l'intervention d'un jury.

Article 3 : Modalités de participation

La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant, notamment, par la création de fausses identités ou l'utilisation de robot informatique, pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au jeu casting.

PICWIC se réserve le droit de refuser les photos ne respectant pas les consignes de la charte de modération présentée en annexe à ce présent règlement, notamment les photos à caractère diffamatoire, injurieux ou obscène. **Une photo doit présenter un seul candidat, les photos de groupe (à partir de deux personnes) ne pourront pas accéder à la finale du concours.**

Si une situation de fraude est constatée sur le nombre de votes d'un candidat (ex : utilisation de fausses adresses mails), PICWIC se réserve le droit de ne pas comptabiliser ces votes dans le résultat final. PICWIC se réserve également le droit d'interdire l'utilisation d'adresses mail dites « jetables », soit à usage unique, dans la procédure de vote pour un candidat.

Si plusieurs photos identiques apparaissent sur le site, PICWIC ne supprimera pas les doublons. Le candidat devra concentrer ses votes sur une seule photo. **Les votes collectés sur plusieurs photos identiques ne seront pas cumulés, seule celle ayant le plus de votes sera conservée.**

Le participant, ou son représentant légal, en s'inscrivant accepte les conditions générales et autorise PICWIC, à titre gracieux, à reproduire, publier, diffuser tout ou partie de son image et de sa Photographie sous toute forme et par tout mode de diffusion numérique, sur tout support, électronique, informatique, y compris le site internet picwic.com ou tout bandeau web, plateformes d'échanges et e-mailings sans limite de temps et exposer son nom, son prénom, et son âge, son adresse (uniquement le département).

Le participant garantit que la photo envoyée est libre de tout droit. En aucun cas, les photos ne devront porter atteinte à un droit de propriétés intellectuelles ou un droit à l'image. Le candidat ou représentant

légal ne doit utiliser qu'une photo qu'il a prise personnellement ou pour laquelle il a obtenu l'accord de l'auteur.

Chaque participant garantit la société organisatrice que sa photographie n'affecte en aucune manière les droits éventuellement détenus par un tiers, et qu'il a obtenu le cas échéant l'autorisation de tiers ayant éventuellement participé à son élaboration. Si un conflit intervient entre les parents d'un mineur au sujet de sa participation au casting, PICWIC se réserve le droit de supprimer définitivement la participation du mineur, ceci afin d'éviter tout litige éventuel. Chaque candidat et participant déclare avoir pris connaissance du règlement complet et des principes du jeu. Une option « signaler un abus » est présente dans la galerie photos pour que les internautes puissent nous signaler toute photo abusive et contradictoire à notre charte de modération. La photo sera alors étudiée par notre équipe de modérateur puis supprimée ou remise en ligne.

Article 4 : Election des gagnants

L'élection des gagnants de ce casting se fera entre le 6 et le 10 juillet 2015, en métropole Lilloise. **Les finalistes seront les deux cent cinquante participants ayant collecté le plus grand nombre de votes pour leur photo.** Il y aura donc 50 finalistes par catégorie (premier âge fille ou garçon de 18 à 36 mois, fille entre 3 et 6 ans, garçon entre 3 et 6 ans, fille entre 7 et 10 ans, garçon entre 7 et 10 ans).

Afin d'éviter toute tricherie éventuelle, PICWIC procédera en amont à un contrôle général des votes collectés par les finalistes. Tous les votes frauduleux (robot informatique, adresse email jetable, etc.) seront supprimés lors de ce contrôle.

Un jury composé de 10 membres de l'enseigne PICWIC élira un grand gagnant par catégorie : un enfant premier âge 18 à 36 mois, une fille entre 3 et 6 ans, un garçon entre 3 et 6 ans, une fille entre 7 et 10 ans, un garçon entre 7 et 10 ans. En tout état de cause, les décisions du jury sont souveraines et sans appel.

Article 5 : Dotation

Voici le détail des dotations :

a) Les cinq grands gagnants (premier âge fille ou garçon de 18 à 36 mois, fille entre 3 et 6 ans, garçon entre 3 et 6 ans, fille entre 7 et 10 ans, garçon entre 7 et 10 ans) remporteront : Une séance photo dans un studio loué pour l'événement dans le Nord de la France. Un photographe professionnel et son équipe seront présents. Les photos réalisées pendant ce shooting seront ensuite publiées sur www.picwic.com et sur le catalogue de Noël de l'enseigne PICWIC.

Les dotations (non cumulatives) sont :

Le grand gagnant de chacune des 5 catégories (élu par un jury de professionnels de la société organisatrice) recevra :

- Une séance photo, au jour fixé par la société organisatrice, encadrée par des professionnels.

Cette séance photo, d'une valeur globale maximale de 900 € TTC, comprend la prise en charge :

- des frais de transport (taxes y comprises) pour deux personnes jusqu'à Lille dans la limite de 550 € TTC,
- d'une nuit d'hôtel pour deux personnes dans la limite de 150 € TTC,
- des repas sur place (1 dîner, 1 petit-déjeuner, 1 déjeuner) dans la limite globale de 150 € TTC.
- d'une carte cadeau PICWIC d'un montant de 50€ à dépenser dans le magasin PICWIC

Une parution sur le site www.picwic.com/Casting-Noel-2015, sur la fan page de PICWIC

<https://www.facebook.com/LesMagasinsPicwic> et dans les catalogues de Noël de PICWIC.

b) Les 245 finalistes recevront une carte cadeau PICWIC d'une valeur 10€. La valeur totale du lot est donc de 2 450€.

Chaque carte cadeau est valable dans tous les magasins PICWIC. Cette carte n'est pas valable sur le site PICWIC. Elle est valable pendant un an et n'est ni remboursable, ni échangeable. Dès réception de la carte par le gagnant, elle est sous sa responsabilité. En cas de perte, de vol ou de détérioration, le gagnant ne pourra prétendre à un dédommagement ou un remplacement. La dotation offerte est strictement nominative et ne peut donc pas être cédée à une autre personne.

La valeur de l'ensemble des dotations du jeu s'élève à 6 950 € TTC. La valeur des lots est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à leur évaluation. Les présents prix ne peuvent faire l'objet d'une demande de contrepartie financière, d'échange ou de reprise, pour quelque raison que ce soit. Aucun remboursement quel qu'il soit ne sera consenti.

Article 6 : Remise des lots

Les gagnants du concours seront avisés personnellement par la société PICWIC par e-mail dans un délai de 7 jours à compter de l'élection du 19 juin 2015 (le participant est tenu de veiller à la bonne gestion de son compte d'adresses e-mail).

Pour les cinq grands gagnants du shooting photo, PICWIC prendra directement contact avec eux ou leurs représentants légaux afin d'organiser la séance, le transport et le logement si nécessaire. La date du shooting sera fixe et commune aux 5 gagnants, ils devront donc se rendre disponible pour ces deux jours. En cas d'indisponibilité du gagnant, le lot sera définitivement perdu.

Un suppléant sera désigné dans chaque catégorie. En cas d'absence de réponse du gagnant dans les 7 jours après l'envoi du mail de confirmation de participation au casting, le lot sera définitivement perdu et attribué au suppléant.

Concernant les 245 finalistes de chaque catégorie b) de l'article 5, ils seront contactés par email sur les modalités pour bénéficier de la carte cadeau.

Article 7 : Responsabilité

La société PICWIC ne pourrait être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté ou si les circonstances l'exigent, l'opération devait être écourtée, prolongée, reportée, modifiée ou annulée.

La société PICWIC ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de mauvais acheminement du courrier électronique (email de confirmation de participation, email de confirmation de vote, email de parrainage), de mauvais fonctionnement ou d'interruption des communications ou des lignes téléphoniques, de l'indisponibilité du site Internet, de défaillance technique, des dysfonctionnement du réseau Internet, des interruptions, des délais de transmission des données, de toutes défaillances techniques, matérielles ou logicielles, de quelque nature que ce soit ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système d'un participant, d'erreur d'acheminement des lots, de la perte de ceux-ci lors de leur expédition, de leur non réception ou de leur détérioration, de leur livraison avec retard.

Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeux, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue du jeu et ses gagnants. La société PICWIC se réserve le droit d'exclure du jeu et de poursuivre en justice toute personne qui aurait triché ou troublé le bon déroulement du jeu.

Article 8 : Loi applicable

Le Jeu, le Règlement et son interprétation sont soumis à la loi française.

Article 9 : Communication

Les gagnants autorisent PICWIC à utiliser à titre publicitaire, en tant que tel, leur nom, prénom et photo sans restriction ni réserve et sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de leur dotation.

Cependant si les gagnants ne souhaitent aucune utilisation de leur nom, prénom, adresse (département), ils peuvent en demander l'interdiction par courrier à l'adresse du jeu.

Article 10 : Règlement du jeu

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement.

PICWIC tranchera souverainement toute question relative à l'application du présent règlement ou toute question qui viendrait se poser non réglée par celui-ci. Cependant, toute contestation ou réclamation relative à ce jeu pourra être formulée par écrit et adressée à l'adresse de PICWIC (cf. Article 1) ou par mail à : clients@picwic.fr mais ne pourra être prise en considération au-delà d'un délai d'un mois à compter de la clôture du jeu.

Tout litige relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent règlement qui ne serait pas résolu à l'amiable, sera soumis au Tribunal du choix du demandeur qui sera seul compétent.

Article 11 : Mise à disposition du règlement du jeu

Le présent règlement est déposé chez SCP WARLOP, MILLOIS, SPATARI, 6 rue Faidherbe B.P.335, 59336, Tourcoing. Il est mis à disposition en intégralité et à titre gratuit à partir du site www.picwic.com/CMS/Casting-Photo-2015 et pourra être adressé par e-mail sur simple demande. Il pourra également être adressé par courrier. Les frais d'affranchissement liés à cette demande sont remboursables au tarif lent en vigueur 20 g sur simple demande écrite accompagnée d'un RIB ou d'un RIP jointe à la demande de règlement.

Article 12 : Informatique et Libertés

Le participant est informé que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour sa participation au concours. Les données collectées sont destinées à PICWIC et seront utilisées pour la gestion de l'opération. Sous réserve de son consentement explicite ou, selon les cas, à défaut d'opposition de sa part, les données collectées pourront être utilisées par la société organisatrice, afin de mieux le servir ou l'informer des nouvelles offres susceptibles de l'intéresser.

Conformément à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978, le participant dispose d'un droit d'opposition, de modification, de rectification et de suppression des informations nominatives le concernant. Ces droits peuvent être exercés auprès de la société Ludérix International PICWIC Rue de Versailles, Villeneuve d'Ascq (59650) ou par mail à clients@picwic.fr.

Charte de modération - Casting Noël 2015

Afin d'assurer un contrôle sur les photos publiées au sein du jeu concours, PICWIC a mis en place une équipe de modération. Cette équipe sera en charge des publications sur le jeu. Son rôle est de supprimer les abus et de vérifier l'éthique des photos publiées par les participants. Elle peut donc à tout moment refuser ou retirer la publication de certaines photos :

- Contraires aux bonnes mœurs et valeurs.
- A caractère injurieux (expression offensante, insulte, mépris, racisme, antisémitisme, xénophobie).
- A caractère diffamatoire (porter atteinte à l'honneur ou la dignité ou le respect d'une personne physique ou morale).
- Contraire à la protection des enfants.
- Incitant à la violence, à la haine ou à la discrimination (jugée sur l'origine, l'appartenance religieuse ou autre).
- A caractère obscène, pornographique ou pédophile.
- Portant atteinte aux droits de la personnalité, droits d'auteurs, droits d'image, droits voisins ou droits des marques.
- Comportant des textes ou titres incompréhensibles ou illisibles.

L'équipe de modération se réserve le droit de supprimer toutes photos sans rapport direct avec la thématique du jeu concours (publicité, spam, petites annonces, vente, lien vers d'autres sites, incitation au piratage), ou comportant des textes écrits dans une autre langue que le français, l'espagnol et incompris par les modérateurs. Les photos montrant des données personnelles, tel qu'un numéro de téléphone, seront également supprimées. Nous demandons à tous les participants de respecter ces consignes afin de garder le concours ludique, équitable et convivial.

Si vous observez dans la galerie des photos, qu'un participant ne respecte pas la charte ou le règlement du concours, merci de nous le signaler en cliquant sur le lien « signaler un abus » situé en bas de chaque photo.